VENTES A L'ENCAN

# Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

## COTTAGE DOUBLE,

920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

## MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,

2074 rue Poydras, près de la rue Galvez.

## COTTAGE SIMPLE,

2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93,950.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans le Faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'Ilet No 28, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849 une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi de terre ou ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Marengo mesure profondeur de cent douze (112') pieds entre lignes parallèles, mesure arrière égale. Les numérotations correspondant au cottage double 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour, sur un côté entouré par de magnifiques résidences et tous les agréments.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Prieur, Lafayette et Johnson désigné comme lot No 12 de l'Ilet No 13, ledit lot mesurant trente (30') pieds trois (3") pouces de face à la rue Poydras, trente (30') pieds de la cour dans le fond et quatre vingt-sept (87') pieds neuf (9") pouces et deux lignes (2''') sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf (89') pieds cinq (5") pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras, contenant deux chambres à l'étage supérieur et un rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Decatur, Port, St Ferdinand et Chartres, désigné comme lot No 7 de l'Ilet No 2, sur un plan, déposé comme pièce No 61 en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant vingt deux (22') pieds, quatre (4') pouces et deux (2') lignes de face à la rue Decatur sur profondeur égale contenant douze (72') pieds dix (10') pouces et quatre (4') lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq (65') pieds sept (7') pouces et deux (2''') lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un (21') un pouce (1") pouce et quatre (4''') lignes.

Les améliorations comprennent un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, allée de côté le fond, près de toutes les industries du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer points et les certificats nécessaires requis, aussi pour les recherches de ville et d'Etat. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1911 devant être payées par l'acquéreur, l'acte de vente devant Jas J. Waulfe, notaire.

E. P. Foley, avocat.

8 déc—8 11 15 25—jan 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE.

2644 rue Gaiennie, près de la rue Broad.

Contenant Salon, Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté. Près des Chars de la rue Zephyrade, Eglises, Ecoles et Marché.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 94,016.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. P. D. Kane, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Quartier, Dorgenois et Hôpital, étant l'Ilet No 244 ledit lot est désigné par le No Dix-huit de l'Ilet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fanty, ancien notaire comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156') pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne vers la rue Broad et cent cinquante-six (156') pieds, huit (8") pouces et sept et demi (7 1/2") lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en deux billets de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet en deux billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910, et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente aux frais des acquéreurs devant John West Duffy, notaire.

John D Grace, avocat.

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

# Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

## Terrain encoignure Galvez et Espagne.

SUCCESSION DE FRANÇOIS LACRO X No 9,804—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 29 décembre 1910, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Div. D, daté le 21 décembre 1906, pour le compte de la succession de François Lacroix, sera vendu à l'enchère:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 13, formant l'angle des rues Galvez et Espagne, dans l'Ilet borné par les rues Johnson et avenue St. Roch et mesurant 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et face par la rue Johnson de 105 pieds et 1 pouce.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par-devant Charles Schneidau, notaire.

ALBERT PAUL, Encanteur.

W. W. Wall, avocat.

27 nov—27—déc 4 11 18 25 29

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Alcuna et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 92 785 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par John Virdagets, administrateur et exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F Brewer, avocat.

7 déc—7 11 16

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

# Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente de Propriétés de Valeur Améliorée et Vacante

DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

CHARMANT COTTAGE DOUBLE, Nos 2405 et 2407 rue Hôpital, sur un Terrain Mesurant 36 Pieds, 10 Pouces et 7 Lignes, sur 125 Pieds, 9 Pouces de Profondeur.

UN GRAND TERRAIN sur l'Avenue Claiborne, entre les rues St-Philippe et Ursulines, Mesurant 30 Pieds à l'Avenue Claiborne, sur 85 Pieds de Profondeur.

SUCCESSION DE EUGENIE CROZAT.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., No 93,407.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.— Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 823 rue Union, il sera vendu, MERCREDI, le 14 décembre 1910 à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 31 octobre 1910, et ledit jugement signé en cour ouverte le 7 novembre 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 206, borné par les avenues Claiborne et Ursulines, et les rues St-Philippe et Derbigny, lequel lot commence à une distance de 81 pieds et huit pouces de l'encoignure des avenues Claiborne et Ursulines et mesurant Trente pieds et quatre pouces de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de Quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant A. Dorlocourt, ancien notaire en cette ville, le 30me jour d'avril 1855, ledit lot étant désigné comme No Trois.

Etant la même propriété que ladite défunte Mlle Eugénie Crozat a acquise par achat de la People's Homestead Association, par acte pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, daté du 24 avril 1909, enregistré en le Bureau des transferts, livre 227, folio 130.

Les améliorations consistent d'un cottage double avec plusieurs chambres de chaque côté cuisines, citernes, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 nov—13 20 27—déc 4 11 14

# Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE.

## Propriétés du Troisième District.

DEUX TERRAINS

Sur l'avenue des Champs-Elysées,

ET 12 MAISONS

Sur la rue Vertu.

SUCCESSION DE AMBROISE KUHN, Sr No 94,035—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7me jour de novembre 1910 et signé le 9me jour de novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par les Nos neuf et dix de l'Ilet No 1328, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Française, Dorgenois (autrefois Magistrat) et Kaskebiave (autrefois Verte). Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à l'avenue Champs Elysées, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, six pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

(2) Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le même District et même ilet que la propriété ci-dessus décrite mesurant quatre-vingt-seize pieds et six pouces à la rue Kaskebiave (autrefois Verte), à même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes, et est contenue du tout à lots originaux cinq, six et sept.

Lesquels dits lots numérotés cinq, six, sept, neuf et dix ont été achetés par ledit défunt Ambroise Kuhn, Sr, pendant la communauté qui existait avec son épouse pré-décédée Sophie Fatterer de Pauline Fourcade par acte passé en étude de Félix J. Dreyfous, notaire le 19 juin 1893, enregistré en le livre des transferts 147, folio 436.

Les améliorations sur la propriété deuxièmement décrite consistent de deux rangées de maisons une rangée comprenant les numéros 2157-2167 rue Vertu et consiste de six maisons ayant deux chambres chacune, une autre rangée immédiatement dans le fond du ci-dessus consistant de six maisons de deux chambres chacune.

Conditions—Comptant. Dix pour cent comptant requis au moment de l'adjudication. Le solde de vente devant rapporter intérêt du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd Encanteurs.

27 nov—27—déc 4 11 18 25 29

# Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

3418 RUE BOURBON.

Cottage simple contenant trois chambres.

Dans la Succession de Veuve Pierre Tarride, No 90,562—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER, Citoyens A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 241 rue Carondelet — JEUDI, le 15 décembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté du 29 octobre 1910 et signé du 9 novembre 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'Ilet borné par les rues Bourbon, Roman, Derbigny et St-Antoine, sur le devis privé marqué J enregistré d'après lequel devis ledit lot mesure dix neuf pieds six pouces de face à la rue Bourbon sur cent vingt-deux pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant B. J. Daly, notaire; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication

A. D. Danziger, E. J. Daly, avocats.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Edward John Hugo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,563, Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Augusta W. A. Hugo, administratrice de cet succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Louis B. Alba avocat.

8déc—8 7 12

VENTES A L'ENCAN

# Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize Lots à Bâtir de Choix dans le Sixième District

—Et—

Une Encoignure bien située pour les affaires, actuellement occupée par une Pharmacie.

No 2336 Valence, coin de la rue Howard

—A la—

Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le JEUDI, 12 janvier 1911, à midi.

Succession de James O Brien.

No 93,051—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue Union JEUDI, 12 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 6 décembre 1910, par l'Hon. E. K Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 566, borné par les rues Howard, Cadiz Liberté et Valence et désignés plus particulièrement comme suit: Le lot No 2 formant le coin des rues Valence et Liberté et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur égale et face à la rue Liberté de cent vingt (120') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles

Le lot No 3 mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur de cent vingt (120') pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante (150') pieds, six (6") pouces.

Le lot No 7 mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante (150') pieds, six (6") pouces

Le lot désigné par la lettre W mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une première profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard de quatre-vingt neuf pieds (89') pieds, de là à la rue Liberté de dix (10') pieds, de là par une seconde profondeur de trente-un (31') pieds, de là vers la rue Liberté sur vingt (20') pieds, ayant cent vingt (120') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté et le séparant du lot No 7.

Le lot X mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf (89') pieds

Le lot Y mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf (89') pieds

Le lot Z formant l'encoignure des rues Howard et Valence et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade de quatre-vingt-neuf (89') pieds sur la rue Howard, ladite profondeur étant entre lignes parallèles; le lot No 13 mesure trente (30') pieds six (6") pouces de face à la rue Howard par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt (120') pieds, le tout d'après un plan d'arpentage de George de Armas, arpenteur et ingénieur civil, sous date du 21 novembre 1910.

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 582, borné par les rues Valence, Fleret, Cadiz et Howard, étant plus amplement décrits comme suit:

Le lot A formant l'encoignure des rues Valence et Howard et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix-sept (117') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot B mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept (117') pieds.

Le lot C mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept (117') pieds.

Le lot D mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117') pieds, le tout suivant un croquis de subdivision de George De Armas, arpenteur et ingénieur civil, en date du 21 novembre 1910.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant située dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet 567, borné par les rues Valence, Howard, Sud Liberté et Upperline, et mesurant comme suit: quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix (110') pieds, ladite profondeur étant entre lignes parallèles et étant contenue du tout le lot No Dix (10) et de partie des lots 9 et 11, suivant un croquis de J. A. d'Hémecourt, arpenteur, daté du 6 janvier 1874, et annexé à un acte de J. A. Leroche, notaire, du 10 janvier 1874.

Ladite propriété dénommée décrite et se trouvant dans l'Ilet No 567 est indivise et appartient à l'hoirie et à Mme Wm J. Talbot, et par consentement de ladite Mme Wm J. Talbot, enregistré dans ces procédures et par ordre de la Cour, le tout de ladite propriété dénommée décrite sera vendu et adjugé avec les (12) lots ci-dessus mentionnés suivant les termes ci-dessous indiqués.

Termes et conditions—Comptant; l'adjudicataire devant payer en sus et au-dessus du montant de leur enchère les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1910 et assumer toutes les taxes pour l'année 1911, et payer pour l'acte de vente devant Anthony J Rossi, notaire. Faire un dépôt de dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT, Encanteur,

826 rue Union.

Charles I. Dédéchaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. P Foley, avocat pour les héritiers absents.

H. W. Robinson, avocat pour Mme Wm J. Talbot.

9 déc—9 11 18 25—jan 1 8 12

# Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Malvina County et als.

No 92,086—Cour Civile de District, Div. C.

## Propriété du Cinquième District qui s'améliore

332 avenue Sibley, entre les avenues Brooklyn et Tâche, Cottage Simple.

419-21 rue Diana, entre Banks et Tâche, Cottage Double,

1019 rue Verret, entre Diana et Newton, Cottage Simple.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern encanteur, —JEUDI, le 29 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 16 novembre 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la ville d'Algier, maintenant le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 37, borné par les rues Jackson, Monroe, Market et Madison, désigné par le No 15 dudit Ilet et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété consistant en un cottage simple couvert en bardeaux, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres, etc., et portant le No municipal 332 avenue Sibley.

2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 187 et mesurant les rues Decatur, De Armas, Franklin et Monroe, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Decatur (maintenant rue Diana) sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles plus ou moins, la propriété ci-dessus est connue par les Nos municipaux 419-21 rue Diana et comprenant un cottage double couvert en bardeaux, contenant de chaque côté 2 chambres et galerie.

3. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 46 borné par les rues Verret, Newton, Decatur et Franklin, désigné par le No 8 et mesurant en mesure française 30 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Verret sur une profondeur de 108 pieds 9 pouces et 9 lignes le divisant du lot No 9, et 106 pieds 6 pouces et 9 lignes, sur la ligne le divisant dans le fond des lots 4, 5, 6 et 7 et 30 pieds 1 ligne en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en deux billets de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd Encanteurs.

27 nov—27—déc 4 11 18 25 29

# Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Maison-Cottage Simple

## Dans le Quatrième District

## No 2826 RUE SARATOGA.

Succession de William H. Krone.

No 412, Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la paroisse de St-Tammany.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY Co. W. H. Fitzpatrick, Encanteur — bureau No 348 rue Carondelet MARDI, 20 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. M Burns, juge de la Vingt Sixième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de St-Tammany, rendu, signé et enregistré en ce bureau le 10 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Saratoga (autrefois St Patrick), Sud Rempart (autrefois St-Denis), Sixième et Washington, désigné comme No 13, sur un certain plan dressé par H. Moelhausen, architecte et voyer, daté du 25 juillet 1846 et déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, pour référence dans le livre des plans No 1. Ledit lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ledit William H Krone, par acte d'achat de la Commercial Homestead Association, pardevant Fred Zengel, notaire, le 21 mars 1906, enregistré dans le livre des transferts 155, folio 257. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant environ 3 chambres, cuisine, hangar avec étuvie, etc.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles après l'année 1910. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos. F. Waltes, notaire.

J. F. Pierson, avocat

17 nov—17 20 27—déc 4 11 16 20

VENTES A L'ENCAN

# Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Succession de William George Rolfs.

No 94 940—Cour Civile de District, Division D

## EXCELLENT ENDROIT POUR BATIR

Rue Marengo, entre les rues Howard et Freret.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Marengo, Milan et Freret, désigné comme lot No Trois, de l'Ilet 587, autrefois Ilet No 105 de Est Bouligny, et mesurant trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un acte de vente pardevant C. E. Leach et als., à L. Burns, Jr., passé pardevant Robert E. Upton, notaire, le 17 avril 1895.

Conditions—Une moitié au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes d'Etat de 1910. L'acte de vente pardevant Bus Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 8

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos municipaux 3420 et 3422 rue Willow, entre Louisiana et la rue Delachaise.

John F. Lindner vs Gustave Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 91,424 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre etc., situé dans le Sixième District dans l'Ilet 553 borné par l'avenue Louisiana, les rues Delachaise, Clara et Willow, désigné comme lot No 22 et mesurant trente pieds de face à la rue Willow sur cent cinquante pieds de profondeur sur un plan dressé par Frank H. Waddell, I. C. Acquis le 5 février 1909. Livre 223 Bureau des Transferts, folio 640.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 0/0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Theodore Cotonio avocat pour le demandeur.

2 déc—2 4 9 16 23 30—jan 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grande propriété de valeur améliorée du Premier District,

Formant l'encoignure des rues Constance et Erato (dans l'Ilet borné par les rues Guizonia et Annunciation).

Emile L. Schlieder vs Mme (Veuve) George S. Pettit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 95,149 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 janvier 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Erato, Guizonia et Annunciation, et désigné par la lettre A, formant l'encoignure des rues Constance et Erato, d'après un plan annexé à un acte de vente de la succession de S. Turner à Henry Johnson, pardevant Theo Guyot notaire, le 20 janvier 1876, d'après lequel le lit lot mesure soixante-et-un pieds deux pouces de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue Erato de cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes, et d'une profondeur sur le côté opposé de quatre-vingt-dix pieds, à laquelle profondeur ledit lot s'élargit quelque peu de deux pieds six pouces et de la ayant une autre profondeur de trente-sept pieds dix pouces et cinq lignes avec une largeur dans le fond de cent trois pieds huit pouces; ensemble aussi avec la moitié indivise d'une portion de terre, immédiatement dans le fond du dit lot, formant partie d'un lot désigné par le numéro un, et mesurant dix et demie pouces de face à la rue Erato, sur cent trois pieds huit pouces en profondeur et neuf pouces en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Sullivan & Landry, avocats pour le demandeur.

3 déc—2 9 16 23 30—janv 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Euphonia Inner Player Piano.

Cable Piano Co. vs Philip F. Rome.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 91,978—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 17 décembre 1910 à 10.30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un Euphonia Inner Player Piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Frank E. Raimond, avocat pour la demanderesse.

6déc—6 13 17

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ramon Solares.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,821—Division G—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Joseph M. Solares administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Legier & Gleason avocats. 2 déc—2 6 11

Succession de Elizabeth Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 91,988.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Cicero A. Ramsey, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—K. V. Richard, avocat.

6 déc—4 8 12

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHER